

N° : DE/44/4.1/22.11.2021-18

EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES			
Althen-des-Paluds – Bédarrides – Monteux – Pernes-les-Fontaines – Sorgues			
Nombre de délégués en exercice	47	Absents représentés :	10
Présents	32	Absents non représentés :	5
VOTANTS			42

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique salle des Fêtes à Sorgues, le 22 Novembre 2021, après convocation légale reçue le 16 novembre 2021, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

Etaient présents :

M. Jean BERARD, M. Fulgencio BERNAL, Mme Carine BLANC-TESTE, M. Didier CARLE, Mme Pascale CHUDZIKIEWICZ, M. Laurent COMTAT, Mme Patricia COURTIER, M. Dominique DESFOUR, Mme Aurélie DEVEZE, Mme Jacqueline DEVOS, Mme Isabelle DUCRY, Mme Evelyne ESPENON, M. Cyrille GAILLARD, M. Stéphane GARCIA, Mme Chantal GONNET-OLIVI, M. Christian GROS, Mme Florence GUILLAUME, M. Robert IGOULEN, M. Stéphane MICHEL, Mme Annie MILLET, M. Marc MOSSÉ, M. Christophe MOURGEON, M. Michel MUS, Mme Patricia NICOLAS, M. Guillaume PASCAL, Mme Valérie PEYRACHE, M. Christian RIOU, Mme Emmanuelle ROCA, M. Michel TERRISSE, Mme Sylviane VERGIER, Mme Aurélie VERNHES, M. Gêrôme VIAU.

Etaient Absents représentés :

Mme Nadège BOISSIN, (pouvoir donné à M. Didier CARLE), Mme Cindy CLOP, (pouvoir donné à Mme Jacqueline DEVOS), Mme Sylviane FERRARO, (pouvoir donné à Mme Pascale CHUDZIKIEWICZ), M. Mario HARELLE, (pouvoir donné à Mme Chantal GONNET OLIVI), M. Thierry LAGNEAU (pouvoir donné à M. Cyrille GAILLARD), M. Samuel MONTGERMONT (pouvoir donné à M. Michel MUS), Mme Christelle PEPIN, (pouvoir donné à M. Christian RIOU), M. Bernard RIGEADE (pouvoir donné à Mme Emmanuelle ROCA), M. Joël SERAFINI (pouvoir donné à M. Christian GROS), M. Serge SOLER, (pouvoir donné à M. Dominique DESFOUR).

Etaient Absents non représentés :

M. David BELLUCCI, M. Patrice DE CAMARET, Mme Sandy GEIGER, M. Michel PERRAND, M. Raymond PETIT.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : **M. Gêrôme VIAU** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Création d'un poste permanent statutaire ou non titulaire

Madame Carine BLANC, Vice-présidente, indique à l'assemblée que la Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat souhaite poursuivre, consolider et accroître sa politique de développement économique notamment en matière d'attractivité et de coordination des politiques de dynamisation des centres villes et d'animation territoriale.

Cette volonté doit être soutenue par l'appui d'une expertise technique et expérimentée au service du territoire communautaire (en lien avec le projet petites villes de demain) tout en veillant à un accompagnement spécifique auprès de chaque entité communale.

En conséquence, la création d'un emploi permanent de Directeur(trice) adjoint(e) attractivité et coordination des politiques de dynamisation de centre-ville et du pilotage de l'animation territoriale à temps complet est nécessaire à compter du 1^{er} mars 2022, pour assurer les fonctions suivantes :

- Coordination et valorisation à l'échelle de l'intercommunalité des politiques de dynamisation des centres villes et de la politique d'attractivité du territoire

Acte Exécutoire
Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982
Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982
Envoyé le :
Affiché le :

- Participation à la définition et à la mise en œuvre de la stratégie d'attractivité de la CCSC
- Définition et mise en œuvre des outils de communication et de promotion du territoire
- Participation à l'élaboration du projet de territoire à inscrire dans les politiques publiques de transition écologique et de développement économique, notamment le programme « Petites Villes de Demain » (PVDD)
- Organiser, planifier et coordonner, en lien avec les élus, le chef de projet PVDD et les managers de centre-ville des communes membres, les plans d'actions opérationnels du programme PVDD en veillant à l'articulation de l'entité communale à travers le projet de territoire
- Mobiliser les dispositifs d'accompagnement financier ou d'ingénierie des acteurs institutionnels et des partenaires pouvant soutenir le plan d'actions du programme de revitalisation
- Entretenir des liens étroits avec les partenaires locaux (publics, associatifs ou privés)
- Accompagner les différentes structures de gestion de centre-ville (ASL, cœur de ville...)
- Accompagner les projets d'implantation, de création et de développement des acteurs économiques

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A de la filière administrative au grade d'attaché. En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire et au regard de la nature des fonctions et des besoins, des services, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie A dans les conditions fixées à l'article 3-3. Le traitement sera calculé par référence à l'échelon 9 du grade d'attaché.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 34 et les articles 3-3 1° et 2°)

Vu le décret n°88-145 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2007-1829 du 24 décembre 2007 modifiant le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la FPT

Vu le tableau des effectifs de la CCSC adopté en Conseil Communautaire du 26 juin 2021

Le Conseil Communautaire, Madame Carine BLANC, Vice-présidente, entendue, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE de créer un poste permanent statutaire ou non titulaire (échelon 9) en catégorie A, grille indiciaire des attachés territoriaux à temps complet (35h) pour occuper les fonctions de directeur(trice) adjoint(e) attractivité et coordination des politiques de dynamisation des centres villes et pilotage de l'animation territoriale.

MODIFIE le tableau des effectifs

DECIDE d'inscrire au budget les crédits correspondants

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme.

Le Président,

Acte Exécutoire
Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982
Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982
Envoyé le :
Affiché le :



Christian GROS

**Président de la Communauté de communes
Les Sorgues du Comtat**

